

Image not found or type unknown



Infiltrations balcons

Par **YC62**, le **06/08/2024** à **16:36**

Bjr

Nous avons des infiltrations d'eau au niveau de plusieurs balcons de la copropriété. Certains balcons ont été carrelés par les copropriétaires.

A qui incombe la responsabilité des travaux de réfection et d'étanchéité ?

Est-ce l'assurance de la copropriété ou l'assurance individuelle des copropriétaires ?

Peut-on considérer que le fait d'avoir carrelé le balcon ne peut plus relever de la responsabilité de la copropriété ?

Merci de votre réponse

Par **Pierrepauljean**, le **06/08/2024** à **17:12**

bonjour

l'étanchéité relève du syndicat

mais le carrelage est privatif sauf clause contraire dans le règlement de copropriété